

**RAPPORT
ANNUEL
Avril 2003**



CSCSHA

Comité de liaison communautaire

**DU CENTRE SCIENTIFIQUE CANADIEN DE
SANTÉ HUMAINE ET ANIMALE (CSCSHA)**

Comité de liaison communautaire du
Centre scientifique canadien de santé humaine et animale
Boîte postale 2354
Winnipeg MB
R3C 4A6
(204) 789-2017



Introduction

Le Centre scientifique canadien de santé humaine et animale (CSCSHA), situé au 1015, rue Arlington, à Winnipeg, a ouvert en 1997. Établissement de classe internationale, ce complexe de laboratoires à la fine pointe de la technologie est le premier au monde à posséder des laboratoires à haut niveau de confinement pour la recherche sur la santé humaine et animale. Cet établissement, géré conjointement par Santé Canada (SC) et par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), accueille le Centre national des maladies animales exotiques de l'ACIA et le Laboratoire national de microbiologie de SC. Il comprend des laboratoires de confinement biologique de niveaux 2, 3 et 4. Le laboratoire de confinement biologique de niveau 4 est le premier au Canada, et il offre la possibilité de travailler à l'élaboration de solutions pour certaines des maladies les plus graves.

Afin de mieux compléter le fonctionnement de l'établissement, et en réponse aux préoccupations de la population en ce qui concerne la sécurité et les procédures de confinement du CSCSHA, le 23 décembre 1999, Alan Rock, ministre de la Santé, Lyle Vanclief, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, et Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères et du Commerce international, ont annoncé la création du Comité de liaison communautaire (CLC). Lors de leur annonce, les ministres ont mentionné que le Comité jouerait un rôle déterminant pour :

- assurer des communications complètes et ouvertes avec la collectivité de Winnipeg relativement au CSCSHA;
- aider à promouvoir une meilleure compréhension du CSCSHA auprès de la population et fournir une tribune pour les commentaires de la population;
- représenter un moyen important pour l'échange de renseignements entre le CSCSHA et la collectivité.

La liste des membres actuels du CLC ainsi que le mandat du CLC sont présentés à la fin du présent rapport. Un large éventail de groupes communautaires sont représentés au CLC, y compris les résidents de la collectivité, les scientifiques, les éducateurs, de même que les professionnels des soins de santé, de l'environnement et de l'agriculture.

Il s'agit du troisième rapport annuel du CLC.



Activités du Comité

Le Comité s'est réuni entre le 29 avril 2002 et le 26 mars 2003. Les réunions sont toujours structurées de manière à traiter l'échange d'information ainsi que le traitement et la résolution des problèmes.

Échange d'information

Afin que les membres du CLC soient tenus au courant du fonctionnement du CSCSHA, des employés des laboratoires et d'ailleurs ont présenté des exposés sur les sujets suivants :

- mises à jour sur les activités relatives au niveau de confinement 4;
- activités du Comité de protection des animaux;
- mise à jour sur la recherche relative à la fièvre aphteuse;
- activités de soutien et d'enquête relatives à la variole;
- activités de soutien et d'interventions relatives au virus du Nil occidental;
- activités de laboratoire relatives à la tuberculose;
- activités de soutien et d'enquête relatives au SRAS;
- fonds de recherche visant à améliorer les interventions en cas d'attaque biologique.

En plus des exposés particuliers, chaque réunion comprenait une séance de babillard électronique au cours de laquelle on a présenté et examiné les nouveaux éléments ainsi que des renseignements.

Traitement et résolution de problèmes

Le Comité a discuté de deux principales questions.

Tout d'abord, il a été question de la méthode utilisée pour communiquer, à l'interne et à l'externe, les incidents qui surviennent dans le laboratoire. Le problème a été résolu par la création d'un *système de communication des incidents (SCI)*.

Le SCI est conçu pour contribuer à la gestion des besoins internes et externes en matière de communication associée à tout type d'incident touchant le CSCSHA. L'objectif principal de cet outil est de faciliter la communication entre le Centre et la collectivité, ainsi que d'autres groupes, organismes et individus qui pourraient tirer parti de l'information liée à un incident sans avoir à agir.

Après un essai et la validation, le CLC a adopté le SCI en décembre 2002. Le CLC fera un suivi en ce qui concerne le SCI qui sera amélioré au besoin.

Ensuite, il a été question d'un rapport de presse sur la sous-utilisation possible du laboratoire de Santé Canada au 510, boulevard Lagimodière, à Winnipeg, et de la possibilité pour le CSCSHA d'utiliser les locaux. Le personnel du CSCSHA a évalué les locaux du laboratoire et il a déterminé que l'infrastructure actuelle ne pouvait pas loger le



Laboratoire national de microbiologie ou le Centre national des maladies animales exotiques. Les discussions se poursuivent sur l'utilisation des locaux du laboratoire.

Communication et liaison générales

Des tiers se sont montrés très intéressés aux activités du CSCSHA. De nombreuses délégations ont effectué des tours et des visites, à savoir :

- Texas
- USA National Institute of Health
- Mexique
- Californie
- les députés Judy Wasylycia-Leis et Pat Martin
- le lieutenant-gouverneur du Manitoba

Le directeur de la sécurité et un membre de la GRC ont fait faire le tour à des représentants d'entreprises et à des résidents situés près du CSCSHA afin de vérifier s'ils avaient des questions ou des préoccupations quant à ses activités. Les commentaires ont été très positifs, seules quelques préoccupations mineures ont été cernées. Celles-ci ont été traitées.

Un numéro de téléphone du CLC comprenant une boîte vocale a été établi. Des travaux sont en cours pour concevoir un site Web.

Le Bureau de la biosécurité et de l'environnement a accueilli, avec le Bureau de la sécurité des laboratoires de Santé Canada et la Division du bioconfinement et des services aux installations de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), une conférence internationale sur la biosécurité et a fourni de la formation aux services médicaux d'urgence et aux équipes de gestion de matières dangereuses de la ville de Winnipeg.

Nouveaux employés et membres du CLC

Le CLC a rencontré deux nouveaux employés du CSCSHA. M. Hank Kruger est le nouveau gestionnaire fonctionnement de l'organisation du CSCSHA, et le D^r Paul Gully, directeur général principal de la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique, s'occupe des services communs du CSCSHA pour Santé Canada.

De plus, pendant cette période, D^r Anne Fraser a été nommée directrice exécutif de la Direction des laboratoires responsable des services communs du CSCSHA pour ACIA. Heather Plett-Laurendeau, gestionnaire des communications est revenue de son congé de maternité, remplaçant Kelly Keith au sein du Comité. De plus, le soutien administratif est maintenant fourni par Patti Alexander, à la place de Paulette Richard.



Cinq membres se sont retirés du CLC et six nouveaux ont été nommés.
Voici les personnes qui se sont retirées :

- D^r Kenneth Brown
- D^r Harry Duckworth
- D^r Chandu Shah
- D^r K. Dakshinamurti
- M. Leon Martin

Voici les nominations :

- D^r José François
- M. Harold Foster
- M^{me} Audrey Vandewater
- M. Alex Forest
- D^r Jagdish C. Khatter
- M^{me} Faneli Yadao



Conclusion

La troisième année d'activités du Comité de liaison communautaire a été couronnée de succès, de très bons rapports et une bonne communication avec la collectivité et le CSCSHA ont été établis.



Composition du Comité de liaison communautaire, au 31 mars 2003

Bob Douglas, ancien conseiller municipal, Commission canadienne des grains
(coprésident)
D^r Stefan Wagener, CSCSHA (coprésident)
Jody Berscheid, représentante communautaire
Karen Keppler, représentante communautaire
D^r Jagdish Khatter, représentant communautaire
Linda Cantiveros, représentante communautaire
D^r José François, représentant communautaire de Saint-Boniface
Alex Forrest, représentant communautaire
Larry Strachan, représentant de Conservation Manitoba
Wayne Helgason, représentant communautaire
Susan Horne, représentante communautaire
Leanne Landriault, représentante communautaire
Harold Foster, représentant communautaire
Weldon Newton, représentant communautaire
Audrey Vandewater, représentante communautaire
D^r Terry Whiting, représentant de l' Association canadienne des vétérinaires du Manitoba
Franeli Yadao, représentante du milieu scientifique

Liaison avec les services de communications

Heather Plett-Laurendeau, gestionnaire des communications, CSCSHA

Soutien administratif

Patti Alexander, CSCSHA



Mandat
Comité de liaison communautaire
Centre scientifique canadien de santé humaine et animale

OBJET

Créer et maintenir une atmosphère de confiance entre le Centre scientifique canadien de santé humaine et animale (CSCSHA) et la collectivité.

PORTÉE

Le Comité de liaison communautaire (CLC) a été créé afin de constituer une occasion permanente de discussion et d'échange d'information entre le public et le CSCSHA.

OBJECTIFS

Les objectifs du CLC sont les suivants :

- échanger de l'information et parvenir à une compréhension mutuelle des questions de préoccupation publique;
- offrir une tribune permanente en vue d'obtenir l'opinion du public et un échange soutenu d'information;
- fournir une orientation à l'agent administratif principal (anciennement directeur exécutif) du CSCSHA sur les possibilités d'accroître le rendement du CSCSHA;
- servir de moyen pour communiquer de façon proactive des renseignements exacts à la collectivité afin de favoriser une meilleure compréhension des activités du CSCSHA;
- assurer la sécurité de la collectivité et des employés du CSCSHA;
- respecter les principes de la science.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le CLC est chargé de l'étude et de l'élaboration d'un système d'information, qui permettra de repérer les préoccupations réelles ou perçues de la collectivité relativement aux programmes, à la sécurité ou à la biosécurité du CSCSHA. Ce système permettra également de déterminer les mesures à prendre en ce qui concerne ces préoccupations.

Le pouvoir du CLC consiste à transmettre les préoccupations au comité exécutif du laboratoire, par l'intermédiaire de l'agent administratif principal, du CSCSHA, afin que des mesures adéquates soient prises et à être mis au courant de l'état d'avancement de ces mesures. Si l'intervention s'avère inefficace, le CLC, par l'entremise de deux coprésidents, présentera son point de vue au directeur général principal de la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique de Santé Canada, et au directeur exécutif de la Direction des laboratoires de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). En cas de préoccupations publiques, le CLC peut communiquer directement avec les ministres appropriés ou avec la population en général.



Le CLC relève directement du Comité exécutif du laboratoire du CSCSHA et favorise le rendement optimal du Centre. Toutefois, en général, le CLC doit d'abord et avant tout rendre des comptes à la population de Winnipeg, du Manitoba et du Canada. À la fin de chaque exercice (le 31 mars), le CLC doit produire et distribuer publiquement un rapport annuel de ses activités.

Le CLC doit également établir, animer et surveiller un groupe de consultation approprié pour la collectivité adjacente, au besoin.

COMPOSITION DU COMITÉ ET RÔLES

Le CLC a une représentation équilibrée. Il est composé d'un minimum de quinze et d'un maximum de vingt intervenants provenant des groupes suivants :

- gouvernement provincial;
- ville de Winnipeg;
- milieu agricole;
- collectivité médicale;
- milieu universitaire;
- collectivité de médecine vétérinaire;
- collectivité en général;
- agent administratif principal du CSCSHA.

La nomination des nouveaux participants est laissée à la discrétion du ministre de la Santé et du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Chaque participant est nommé pour une durée de trois ans, et cinq participants seront remplacés chaque année, à partir de la troisième année d'activité, à l'exception de l'agent administratif principal du CSCSHA.

Le CLC a deux coprésidents : le premier provient de la collectivité et le deuxième est l'agent administratif principal du CSCSHA. Le coprésident de la collectivité est nommé pour une durée de deux ans, avec une option de réélection.

DÉROULEMENT DES RÉUNIONS

Les réunions ont lieu tous les trois mois ou plus souvent si les coprésidents le jugent nécessaire. La fréquence des réunions sera revue après un an.

Le quorum des réunions est de dix participants, et les votes sont déterminés par majorité simple.

Les services de secrétariat, d'administration et de communication du CLC sont assurés par le CSCSHA.



RELATIONS AVEC LE CSCSHA

Le CLC complète les communications et l'interaction actuelles du CSCSHA avec la collectivité, les intervenants, les médias et les organismes de réglementation. Le CLC ne dégage pas le CSCSHA des responsabilités et des obligations qui lui ont été confiées.

Le CLC fournit des directives sur les moyens appropriés et efficaces pour communiquer avec la collectivité. Cette information est transmise au comité exécutif du laboratoire du CSCSHA, aux organismes concernés et au public par un processus ouvert et transparent.

MAINTIEN DE L'ACCENT MIS SUR LE PUBLIC

Le fonctionnement du CLC est considéré comme de l'information publique et est diffusé ouvertement.

Si le CLC et le CSCSHA n'arrivent pas à s'entendre sur un sujet, les deux parties font valoir leur point de vue au directeur général principal de la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique de SC et au directeur exécutif de la Direction des laboratoires de l'ACIA afin qu'ils prennent une décision ou des mesures.